Bulletin trimestriel des Instituteurs, Professeurs des écoles
et P.E.G.C. des Hauts de Seine

3 bis rue Waldeck Rochet 92000 Nanterre
☎ 01 47 24 16 40 - 🗐 01 47 25 52 49
e-mail snu92@snuipp.fr
http://92.snuipp.fr

C.C.P. Paris 19.929.50F

Supplément aux écoles n° 7 16/17
à "SNU 92" n° 223

Nanterre, le mardi 7 mars 2017

Quelles priorités pour la rentrée ?

Malgré un groupe de travail d'une journée, un vote unanime contre avec convocation d'un nouveau CTSD, des négociations préalables et un échange en CTSD, le Directeur Académique n'a rien modifié des grandes orientations politiques de son projet de carte scolaire pour la rentrée 2017.

Avec les conditions de travail qui sont les nôtres, et avec 95 postes supplémentaires pour 35 élèves de moins, il est inacceptable que les effectifs ne baissent pas et que les RASED ne soient pas relancés !

Comment se fait-il qu'en 5 ans de re-créations de postes les enseignants de milieu ordinaire ne voient toujours aucune amélioration ? Le DASEN souhaite accompagner les jeunes collègues dans leur début de carrière, très bien, mais ce n'est vraiment pas la priorité dans le contexte actuel.

De plus, il faudrait d'abord repenser toute l'organisation de la formation initiale : mettre un cataplasme sur une jambe de bois n'a jamais eu beaucoup d'effet !

Et parce que, en plus de tout cela, les effets de la réforme des rythmes scolaires dans notre département sont désastreux, le SNUipp-FSU 92 appelle tous les enseignants à se mettre en grève le 23 mars !

Elisa RADUCANU et Charlotte BOEUF

GREVE DU 23 MARS

Pour faire entendre notre voix et exprimer l'impact des nouveaux rythmes scolaires sur nos conditions de travail dans le contexte départemental compliqué qui est le nôtre,

TOUS EN GRÈVE
LE JEUDI 23 MARS !

À L'APPEL
DU SNUIPP-FSU92

Faire circuler

SOMMAIRE

- Edito
- CTSD du 03.03 p.2-3
- Circulaire mouvement p.4

Fédération Syndicale Unitaire

Certificat d'inscription à la CA.P.P.A.P. n°0121 S 06748 - n° INTER I.S.S.N. : 1259-0029
Le directeur de la publication : Jacky Lizé - Imprimé au siège de la section

Le CTSD carte scolaire s'est tenu vendredi 3 mars. Vous pourrez trouver ci-dessous le compte-rendu, directeur académique pour la rentrée 2017. Un groupe de travail d'ajustement des mesures de carte

DISCUSSION AVEC LE DASEN AUTOUR DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE

▶ ***CPC*** *:*

Le DASEN réaffirme que les CPC ne sont pas des supérieurs hiérarchiques intermédiaires. L'idée est d'accompagner les enseignants en début de carrière et non pas d'être dans le contrôle et l'évaluation.

Le continuum de formation pré-concours et post-concours doit être renforcé très fortement. C'est un enjeu essentiel pour le métier.

Nous avons rappelé que les missions des conseillers pédagogiques avaient beaucoup évolué. Ils sont parfois considérés comme des supérieurs hiérarchiques par les IEN et par les enseignants en début de carrière.

▶ ***RASED*** :

Le DASEN refuse d'ouvrir davantage de postes RASED, arguant du fait que certains postes dans le Nord du département restent vacants.

Nous ne comprenons pas cet argument. Les enseignants du Sud du département ne vont pas aller se former dans le nord. Il faut au contraire mener une politique attractive pour que les enseignants des communes du nord aient envie de se lancer dans la formation. La politique des RASED ne peut être relancée que si on crée des postes.

▶ ***CPC ASH*** *:*

De la même façon que pour la formation, créer des postes d'enseignants qui sont hors du terrain alors qu'aucun poste de terrain n'est créé peut empêcher les enseignants en classe de créer le lien essentiel avec ces personnes ressource et ne pas avoir les effets escomptés.

MESURES DE CARTE SCOLAIRE

Globalement : 1,5% des écoles ont une moyenne par classe inférieure à 20 élèves.

1,5% des écoles ont une moyenne par classe supérieure à 29. Cinq écoles élémentaires sont au-dessus de 29 élèves par classe. Pour chacune d'elle, il est impossible d'ouvrir de classe.

40% des écoles ont une moyenne par classe entre 24 et 26 élèves et 30% entre 26 et 28.

20% entre 22 et 24 élèves par classe.

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des mesures de carte scolaire prises par le directeur académique pour la rentrée 2017.

POSTES CLASSES

Antony : mat Val de Bièvre : +1; élem Velpeau : +1; élém Ferdinand Buisson : +1; élém Noyer Doré : -1

Asnières : mat Descartes : -1; mat Aulagnier : -1; mat Poincaré : -1; mat Badinter : -1; élém Badinter : +1; élém Flachat : -1; élem Michelet B : -1

Bagneux : mat Cachin : +1; élém Cachin : +1; élém Wallon A : +1; élém Thorez : +1; élem Joliot Curie : +1; élem Eluard : +1

Bois Colombes : mat Joigneaux : +1; mat La Cigogne : -1; élém Joigneaux : 1

Boulogne : mat Dôme : +1; mat Ecole du Numérique (nvle école) : +2; mat Forum : +1; mat Fessart : -1; mat Point du Jour : -1; mat Bellefeuille : -1; mat Abondance : -1; mat Biodiversité : -2; élém Point du jour : +7; élém Denfert Rochereau : +1; élem Thiers : +1; élem Biodiversité : +2; élem Ecole du Numérique (nvle école) : +1; élem Billancourt : -1; élem Pierre Grenier : -7; élem St Denis : -1; élem Ancienne Mairie : -1; élem Glacières : -1; élem Castéja : -1

Châtenay Malabry : Mat Masaryk : +1

Chaville : mat Les Iris : -1 ; élém Paul Bert : +1

Clamart : Maternelle Brignole de Galliera : +1; élém Louise Michel : +1

élem La Fontaine : +1

Clichy : mat Nouvelle école Victor Hugo : +15; mat Bac d'Asnières (nvle école) : +2; mat Victor Hugo : -10; mat Pasteur : -1; mat Landy : -4; mat Foucault : -5; mat Senghor : -1; élem Bac d'Asnières (nvle école) : +2; élem Victor Hugo A : -1; élem Pasteur A : -2

Colombes : mat Simone Veil : +1; mat Reine Henriette : -1; mat Ambroise Paré : -1; mat Maintenon : -1; élém Ambroise Paré B : -1

Courbevoie : mat Molière : +1; mat Aristide Briand : -3; mat Delaunay : -1; élém Claudel : +1; élém Dumas : -1; élém Malraux : -1 ; élem Marcel Achard : -1

Fontenay : élem Le Parc : +1 ; élem Les Pervenches : +1

Garches : mat St Exupéry : -1

Gennevilliers : mat Wallon : -1; élém Langevin A : +1; élém Diderot A : +1; élém Diderot B : +1; élém Aubrac : +1; élém Caillebotte : -1 ; élem Wallon B : -1

Issy : mat Oudin : +1; mat Marvingt : +1; mat Doisneau : +1; mat Colombier : +1; mat Paul Bert : -1; mat Boujon : -1; mat Varennes : -1; élém Louise Michel : +1; élém Voltaire : -1; élem Doisneau : -1

La Garenne Colombes : mat Renan : -1 ; élém Marsault : +1

Plessis Robinson : mat François Peatrick : -1; élem Wallon : -1 ; élém Louis Hachette : -1

Levallois : mat Anatole France : +1; mat Jules Ferry : -1; mat Jaurès : -2; mat Buffon : -1

Malakoff : élem Langevin : -1 ; élem Guy Moquet : -1

Meudon : mat Jardies : +1; mat Sablons : -2; mat Brossolette : -1

Montrouge : mat Marcelin Berthelot : -1

Nanterre : mat Casanova : +1; mat Robespierre : +1; mat Abdelmalek Sayad : +1; mat Langevin : -1; mat Romain Rolland : -1; mat La Fontaine : -1; élém Balzac : +1; élém Ferry B : +1; élém Joliot Curie : -1; élem Robespierre : -1

Neuilly : Mat Gorce Franklin : +1; mat Dulud : -1; mat Peretti : -1; mat Charcot B : -1

Puteaux : mat Félix Pyat : -1; élém Jacotot : +1; élém Petitot : -1

Rueil Malmaison : mat Robespierre : +1; mat les Buissonnets : +1; mat Jaurès : -1; mat Pasteur : -1; élém Pasteur : -1

Saint-Cloud : mat Montretout : +1; mat Fouilleuse : -1; élém Fouilleuse : +1

Sceaux : mat Centre : +1; mat Blagis : -1; élem Blagis : +1

Sèvres : mat Gambetta : -1 ; mat Parc Cheviron : -1

Suresnes : mat Cottages : -1; mat Wilson : -1; mat St-Exupéry : -1; mat République : -1; élém Mouloudji : -1

Vanves : mat Gambetta (nvle école) : +5 ; mat Gambetta : -5; mat Cabourg : -1

Vaucresson : élém Coteau : +1

Villeneuve : Elem Jean Moulin A : +1

POSTES FLECHES

Transformation d'un poste ordinaire en poste fléché « allemand » :

Clamart : La Fontaine
Garches : Ramon
Issy : Louise Michel
Nanterre : Jules Ferry B
Ville d'Avray : La Ronce

Transformation d'un poste fléché « allemand » en poste ordinaire :

Asnières : Simone Veil
Fontenay : Les Ormeaux

Transformation d'un poste ordinaire en poste fléché « chinois » :

Issy : Bords de Seine

OUVERTURES D'ECOLES

Boulogne : école primaire du Numérique
Clichy : maternelle Victor Hugo (nouvelle école) ; école primaire Bac d'Asnières

FERMETURES D'ECOLES

Clichy : maternelle du Landy ; maternelle Foucault ; maternelle Victor Hugo
Courbevoie : maternelle Aristide Briand
Meudon : maternelle Les Sablons

CTSD du 3 mars

la déclaration préalable du SNUipp-FSU92 ainsi que l'intégralité des mesures prises par le scolaire se tiendra au mois de juin.

FUSIONS D'ECOLES

Boulogne : élémentaire Pierre Grenier et élémentaire Point du Jour (devient élémentaire Point du Jour)
Vanves : maternelle Gambetta et élémentaire Gambetta
Projet de fusion en attente des avis des conseils d'école :
Marnes : primaire Maurice Chevalier et élémentaire La Marche

SCISSION D'ECOLES

Gennevilliers : scission de l'école primaire Aubrac en maternelle Aubrac et élémentaire Aubrac

MESURES ASH

ULIS

Antony Les Rabats : -1

Etablissements spécialisés

Boulogne IME Solfège : + 0,50
Marnes Centre la Gentilhommière : +1
St-Cloud IME Malecot Internat : +0,5
Asnières Gustave Baguer (option A) : -2
Garches Jacques Brel (option C) : -1
Garches Jacques Brel (option E) : -1

Décharges de direction en établissement spécialisé

Asnières Gustave Baguer : +1
Châtenay Centre Jacques Prévert : +0,5
Montrouge IME de la Vanne : +0,5

Postes de direction spécialisés

Asnières Gustave Baguer : -1
Bagneux SESSAD sud : -1
Châtenay Centre Jacques Prévert : -1
Courbevoie CMPP Winburn : -1
Montrouge IME de la Vanne : -1
Suresnes SESSAD SIAM 92 : -1

Enseignants référents

Fermeture des postes rattachés aux IEN de bassin : -33
Ouverture des postes sur IEN coordination ASH 1 : +35

RASED

31ème circonscription Puteaux (nouvelle circonscription) : Psy (+2) - poste G (+1) - poste E (+1)
11ème circonscription (Suresnes) : psy (-1) poste G (-1) – poste E (-1)
29ème circonscription (Neuilly) : psy (-1)

UPE2A

Asnières St-Exupéry : -1
Rueil Pasteur : +1
Issy : transformation de l'UPE2A St-Exupéry en itinérant
Issy : Transfert de l'UPE2A de l'école Paul Bert à l'école Cachin à Bagneux

REMPLACEMENT

+26 postes de brigades départementales remplacement congé
+10 postes de brigades départementales pour la formation continue.
+ 27 postes ZIL
11ème circ (Suresnes) : -5
29ème circ (Neuilly) : -2
31ème circ (Puteaux) : +7
23ème circ (Sèvres) : -1

CONSEILLERS PEDAGOGIQUES

Conseiller pédagogique ASH : +4
31ème circonscription (Puteaux) (partagé avec Rueil) : +1
6ème circonscription (Colombes) : +1
25ème circonscription (IENA) adjoint IENA : +1
25ème circonscription (IENA) mission numérique : +1
Création de postes de conseillers pédagogiques pour l'accompagnement à l'entrée dans le métier : +8

Postes spécifiques

Poste accompagnement professionnel des directeurs : +4 demi-décharges
Poste développement du numérique : +5
Poste référent justice : +1
Poste coordonnateur AVS-CUI : +1

DISPOSITIF « SCOLARISATION DES MOINS DE 3 ANS »

Création d'un poste « moins de 3 ans »
Clamart : Charles de Gaulle
Clichy : Nouvelle école Victor Hugo
Colombes : Victor Hugo
Transformation d'un poste classe ordinaire en poste « moins de 3 ans »
Nanterre : Langevin
Fermeture
Clichy : Victor Hugo

DISPOSITIF "PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES"

Création d'un poste PDMC
Asnières : Descartes B – Jules Ferry A – Jules Ferry B
Bagneux : Albert Petit
Clichy : Toussaint Louverture
Colombes : Simone Veil – Henri Martin – Ambroise Paré B
Gennevilliers : Aubrac – Anatole France
Meudon : Rodin
Nanterre : Langevin
Villeneuve : Jean moulin B

MÉTHODE ET POSITIONNEMENT DU SNUIPP-FSU

La méthode utilisée par la direction académique pour discuter des mesures de carte scolaire n'est pas satisfaisante. Nous n'avons pas eu de justifications sur les situations d'école que nous avons soulevées. Le DASEN nous a affirmé que toutes les situations avaient été vérifiées et étaient mises sous surveillance pour le groupe de travail du mois de juin.

On ne peut pas justifier auprès des écoles de façon précise les décisions qui ont été prises.

La délégation du personnel du SNUipp-FSU92 a voté contre le projet carte scolaire du directeur académique.

Déclaration du SNUipp-FSU92 :

Monsieur le Directeur Académique,

Pour la première fois depuis de nombreuses années, notre département se voit doter d'un nombre non négligeable de postes supplémentaires alors même que les prévisions d'effectifs sont en très léger recul.

Malgré cela, vous faites le choix de laisser certaines situations d'école très tendues et de ne créer aucun poste de RASED. Cela va à l'encontre des préconisations ministérielles de ces deux dernières années. Cette décision est d'autant plus incompréhensible que les postes RASED vacants dans le département se sont fort heureusement réduits, et qu'ils ne sont plus uniquement situés dans les circonscriptions prioritaires. Ce sont des conditions d'exercice rendues très difficiles du fait du saupoudrage de l'aide en raison d'un périmètre d'intervention très important qui sont selon nous la première cause de ces postes vacants. Vous aviez dit l'an dernier vouloir vous pencher sur la question de l'ASH afin de rendre ce domaine attractif, mais le message que vous envoyez va à l'encontre de ce projet.

D'autre part, vous choisissez d'utiliser près de 20% de la dotation pour créer des postes pour renforcer vos équipes de circonscription qui ne seront pas directement au service des élèves. Si pour le SNUipp et la FSU une véritable formation initiale est indispensable pour l'exercice de notre métier, elle ne doit pas être dispensée par défaut, en grand renfort d'accompagnement par des conseillers pédagogiques, que vous définissez comme des « collaborateurs d'IEN ». Pour le SNUIPP-FSU l'encadrement n'est pas une priorité en termes de créations de postes. En effet, étant données les conditions actuelles de formation et d'exercice du métier, les professeurs des écoles débutants ont besoin de temps de formation longs, de véritables moments de prise de recul et d'élaboration et non pas d'avoir l'impression d'être en permanence évalués sur le travail qu'ils font. Dans le même temps, et contrairement à ce que vous nous aviez laissé entendre, vous n'augmentez pas le temps de décharge des maîtres formateurs, ce qui va également à l'encontre des recommandations ministérielles. Cette décharge supplémentaire est pourtant indispensable aux formateurs de terrain pour qu'ils aient le temps de construire une véritable relation de confiance avec les stagiaires et ainsi mieux armer ces derniers à leur entrée dans le métier.

Votre projet est en cohérence avec les préconisations du Recteur de l'académie de Versailles sur la formation. Cependant, commencer par créer des postes d'encadrants, dans un contexte où les relations entre la hiérarchie et les enseignants sont tendues, ne permettra pas de créer les conditions propices à une bonne entrée dans le métier. C'est selon nous une erreur qui peut amener de la défiance de la part de la profession.

De plus, la création de ces différents postes de conseillers pédagogiques modifie les missions et les conditions de travail des CPC actuels, sans qu'aucun groupe de travail préalable avec les représentants des personnels n'ait été réuni, ce qui est contradictoire avec le respect du paritarisme. Pour nous, ce n'est pas acceptable.

Nous souhaitions également revenir en quelques mots sur les raisons pour lesquelles nous avions demandé le report du CTSD du 23 février. Avec un projet ayant une orientation politique aussi forte, il nous a manqué un véritable espace de débat avec vous en amont du CTSD. Il nous semble qu'il aurait été judicieux que vous puissiez être présent à au moins une partie du groupe de travail, car un échange préalable aurait permis d'alimenter la réflexion et éventuellement proposer quelques inflexions de votre projet avant le CTSD. Si nous partageons évidemment le fait que le CTSD est le lieu du débat politique, l'absence d'échange préalable avec vous ferme la possibilité à toute évolution de la philosophie globale du projet. Dans l'état actuel des documents préparatoires portés à notre connaissance, votre projet d'utilisation des moyens pour la rentrée scolaire 2017 ne correspond pas, pour le SNUipp-FSU, aux besoins de la profession sur le terrain et ne va pas dans le sens de l'intérêt des élèves et de leur réussite.

Circulaire du mouvement

Un 2e groupe de travail s'est tenu afin de prendre en compte les nouveaux textes concernant le CAPPEI (Certificat d'aptitude pédagogique aux pratiques de l'éducation inclusive : remplace le CAPA-SH) et de revoir des points restés sans réponse à l'issue du 1er groupe de travail.

CAPPEI

Changements par rapport au CAPA-SH : certification ouverte aux 1er et 2nd degrés. Le contenu et la durée de formation sont harmonisés sur les 2 degrés. La formation se fera sur 18 mois. Disparition des options : un tronc commun et des parcours différents. La circulaire n'est pas finalisée à ce jour, et les délais d'inscription encore indéterminés.

Ce que le SNUipp-FSU 92 a porté et que le DASEN a accepté :

- Les candidats titulaires d'un poste à titre définitif le gardent 2 ans puisque la formation se fera sur 18 mois.
- Circulaire mouvement : la participation au mouvement sera faite selon des modalités particulières définies ultérieurement par une circulaire.

PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE

Nouveau mode de recrutement par concours national. Le mouvement est donc également national. Au moment de l'inscription au concours, le candidat choisit l'option 1er ou 2nd degré. Ensuite, l'affectation est faite en fonction des vœux et des besoins.

Les collègues en poste auront, uniquement cette année, un droit d'option : intégration directe ou détachement. La date limite de demande d'intégration est au 31 mai 2017, mais l'arrêté d'intégration sera soumis à la prise d'un poste de psychologue effectif à la rentrée 2017 (même en cas de non participation au mouvement si le collègue reste sur son poste).

Le détachement sera pour une durée de 3 ou 5 ans, pour intégration dans le nouveau corps.

ATTENTION : cela ne concerne que les professeurs des écoles (pas les instituteurs actuels).

Droit à la retraite : Pour les PE ayant au moins 17 ans de services actifs en tant qu'instituteur, il vaut mieux demander le détachement que l'intégration pour conserver les droits à une pension d'instituteur. Contactez le SNUipp-FSU92

ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS

Les enseignants en poste restent sur la mission (secteur géographique) qu'ils occupent sauf s'ils demandent à changer.

La demande de changement de missions (secteur / dossier) est faite auprès de l'IEN ASH et l'affectation sera au barème. Il n'y aura pas de différenciation entre les enseignants référents actuels et les futurs enseignants référents. Modalités de participation par voie de circulaire après le 1er mouvement

FICHE DE VŒUX MOUVEMENT PROVISOIRE

Le SNUipp-FSU 92 obtient le retour à une fiche de vœux provisoires !

Ce que le SNUipp-FSU 92 a porté et que le DASEN a accepté :

- Pour les collègues n'ayant pas de poste à titre définitif, lors de la 1ère phase du mouvement définitif, une fiche pourra être remplie pour le mouvement provisoire, comportant des vœux géographiques et/ou de type de poste (maternelle, remplaçant, ASH…). Elle a pour but de compléter les vœux du mouvement définitif, et ne sera examinée que si le collègue a fait 30 vœux pour le mouvement à titre définitifs. Elle n'est pas obligatoire. N'hésitez pas à contacter la section départementale

Le serveur SIAM ouvrira du 10 au 24 mars. Pensez à nous envoyer une copie de vos voeux.

Compte rendu complet sur notre site : 92.snuipp.fr